

PROJET DE DEVIATION DE CANALISATIONS

**Mise à profondeur de 2 canalisations DN400 en traversée de Seine entre
Tancarville (76) et Marais Vernier (27)**

NOTICE DE PRESENTATION



MISE À PROFONDEUR DE 2 CANALISATIONS DN400 EN TRAVERSÉE DE SEINE

Pourquoi ce projet :

A la demande du Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) qui souhaite approfondir le chenal de navigation de la Seine, le projet étudie la déviation des deux canalisations DN400 situées entre Tancarville (76) et Marais Vernier (27).

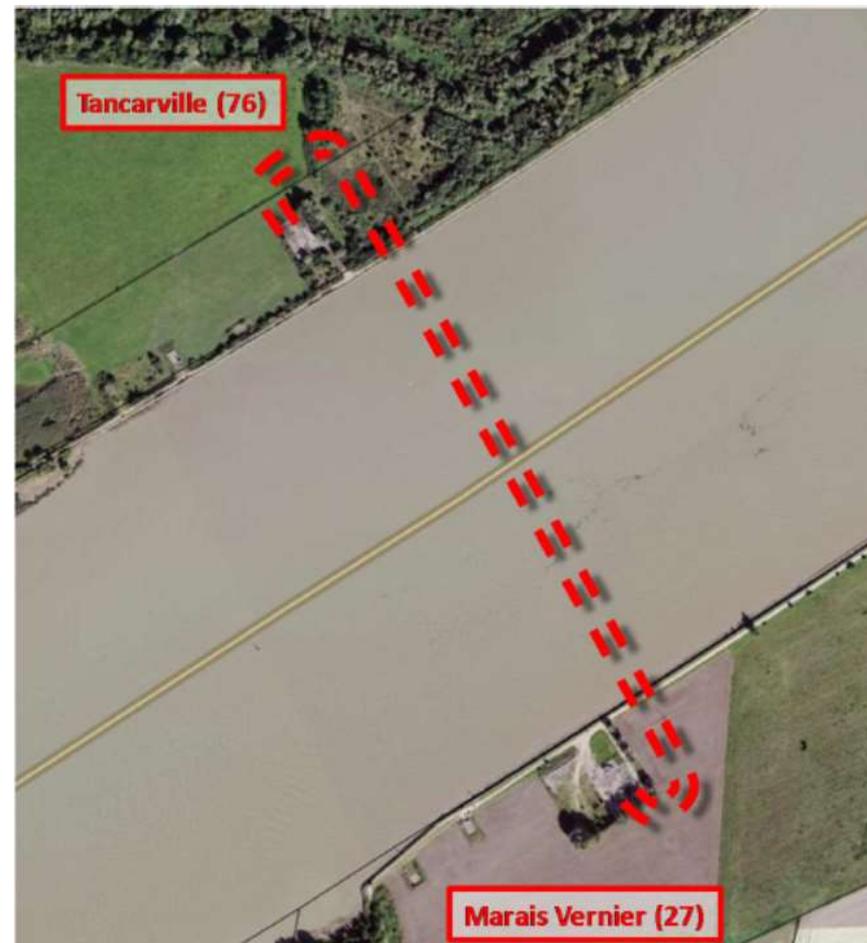
La technique par microtunnelier est privilégiée pour créer deux nouvelles traversées de Seine en DN400 à une profondeur compatible avec les travaux de dragage du GPMR.

GRTgaz envisage les travaux à partir de février 2019 pour une mise en service en février 2020.

Ce projet est évalué à environ 11 M€ TTC.

Qui sommes nous :

GRTgaz construit, exploite et développe le réseau de transport de gaz naturel à haute pression sur la majeure partie du territoire national. GRTgaz livre le gaz naturel que lui confient ses clients, à destination des points de consommation directement raccordés au réseau de transport : les réseaux de distribution publique pour l'alimentation des ménages, des collectivités et des entreprises, les grands consommateurs industriels et les centrales de production d'électricité qui fonctionnent au gaz naturel. Avec plus de 32 000 km de gazoducs et 27 stations de compression, GRTgaz exploite l'un des plus longs réseaux de transport de gaz naturel en Europe, dans les meilleures conditions de sécurité, de fiabilité et de coût. Par ses investissements dans le développement et la modernisation des infrastructures de transport, GRTgaz favorise la fluidité des échanges, la simplification de l'accès aux nouvelles ressources de gaz naturel et le renforcement de la sécurité d'approvisionnement en France et en Europe.



● Les études

Dans le cadre de ce projet, GRTgaz s'appuiera sur des études préalables approfondies.

Réalisée par une société spécialisée, **l'étude d'impact** a été menée sur une zone d'étude plus large que le secteur de passage envisagé pour la canalisation. Cette étude analyse les impacts du projet, qu'ils soient temporaires (phase chantier) ou durables et comprend également une étude de la faune et de la flore rencontrées.

Cette étude a alimenté ainsi **l'étude de tracé** qui, réalisée en parallèle, a recherché le tracé de moindre impact conciliant au mieux les contraintes d'urbanisme, les contraintes environnementales identifiées et les intérêts techniques, agricoles et économiques de l'ouvrage.

Une **étude de danger** a été réalisée à partir de ces hypothèses, afin de valider la proposition de tracé et vérifier l'acceptabilité du projet.

● Un projet placé sous le signe de la concertation

La concertation est prioritaire pour GRTgaz lorsqu'il s'agit d'étendre ou de modifier son réseau.

La recherche du tracé optimal prend en compte les exigences techniques, la sécurité des personnes et des biens, les impacts sur l'environnement et les activités humaines et agricoles. La sécurité et le respect des milieux agricoles et naturels font l'objet d'études approfondies avec l'ensemble des acteurs concernés par le projet de tracé. La concertation vise à informer sur les caractéristiques principales du projet, à répondre aux questions et à recueillir les propositions et avis exprimés. Pour définir le tracé de principe du projet, GRTgaz interroge les différents acteurs susceptibles d'être concernés par le passage de la canalisation : collectivités locales, élus, services de l'Etat, associations, ... Un travail important a notamment été réalisé avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et la Maison de l'Estuaire.

L'objectif est bien d'élaborer un tracé qui soit le meilleur compromis entre les contraintes et les souhaits de chacun, en s'intégrant au mieux dans le territoire et en garantissant la sécurité des personnes et des biens tout en préservant l'environnement et les pratiques agricoles.

Conformément à la réglementation en vigueur, un dossier de demande d'autorisation a été transmis à l'autorité compétente en juillet 2017 pour l'instruction de ce projet.

Une consultation des services, conduite par la DREAL par délégation de l'autorité compétente, a soumis ce projet de tracé pour avis aux différents services de l'Etat et administrations concernés par le projet (Mission Régionale d'Autorité Environnementale, Mairies, DDTM, CG, SDISS, ...)

Après établissement de la synthèse des observations, le projet amendé fera l'objet d'une enquête publique menée par une Commission d'enquête indépendante.

L'analyse des observations recueillies par cette double concertation permettra d'apporter d'éventuels aménagements au tracé initialement prévu.

Au terme de cette instruction, une Déclaration d'Utilité Publique et un Arrêté d'Autorisation de construire et d'exploiter l'ouvrage seront prononcés par l'autorité compétente.

● Le Protocole avec le monde agricole

GRTgaz s'engage à respecter les dispositions du protocole national d'accord signé entre GRTgaz et la profession agricole le 14 octobre 2015.

Ce protocole a pour objectifs, de limiter les contraintes créées par la canalisation, de définir les modalités d'indemnisation des servitudes et des dommages dus aux travaux et de faciliter les relations avec les particuliers.

Il précise notamment :

- les engagements de GRTgaz sur la remise en état initial des terrains après travaux afin de préserver leur vocation agricole,

- les conditions d'indemnisation des propriétaires et exploitants des zones agricoles traversées par l'ouvrage.

Pour compléter ce protocole et selon les besoins, une convention locale sera établie entre les Chambres d'Agriculture concernées et GRTgaz, pour prendre en compte les spécificités agricoles régionales.

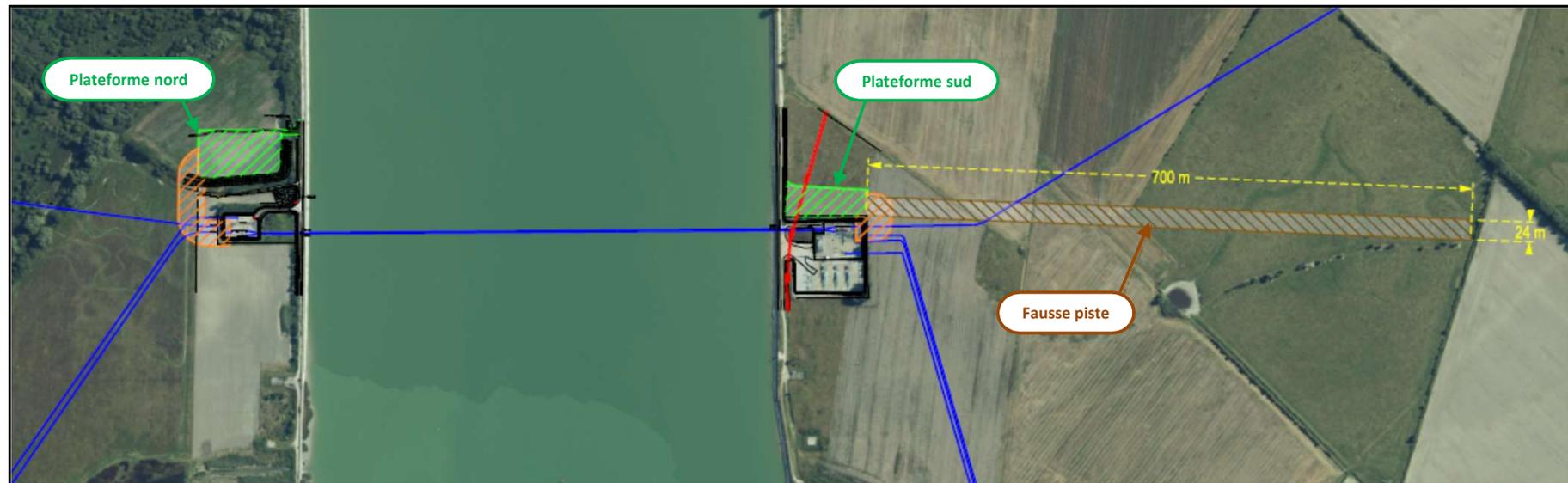
Le chantier

Le chantier est d'une durée totale d'environ 10 à 12 mois environ (sauf intempéries).

Il occupera notamment une bande de 24 mètres de large, sur la commune de Marais Vernier appelée « piste de travail » ou « fausse piste ».

Cette piste de travail temporaire est utilisée essentiellement pour la construction des canalisations.

Par ailleurs une plate-forme sera aménagée de part et d'autre de la Seine pour y installer les matériels de forage et construire les puits d'entrée et de sortie du microtunnelier.



Etats des lieux

Un état des lieux initial avant travaux sera réalisé avant toutes les interventions sur les parcelles.

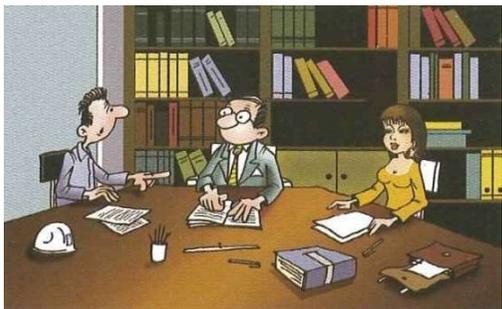
Aux termes des travaux, un état des lieux final permettra de :

- vérifier la bonne remise en état du terrain,
- déterminer les dommages causés pour établir le montant des indemnités.

Grâce aux précautions prises pendant le chantier (tri des terres végétales...) le terrain retrouvera rapidement sa configuration initiale.

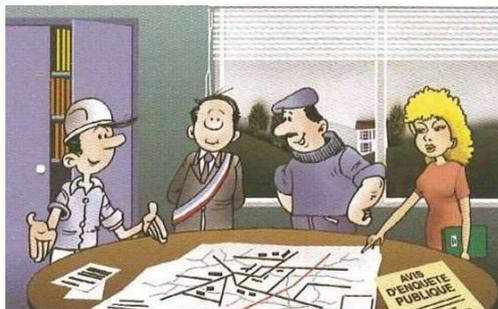
Et après...

Après les travaux, le site est reconstitué à l'identique (clôtures, fossés et talus, drains, ...), seuls restant apparents les bornes ou balises mises en place pour repérer le gazoduc.



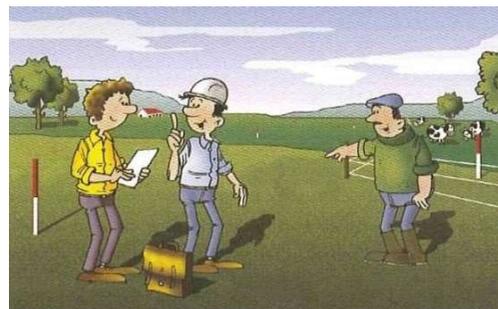
1 – Décision de réalisation

Les évolutions démographiques, l'accroissement de l'activité économique conduisent GRTgaz à renforcer le réseau pour garantir la sécurité de l'alimentation des consommateurs ou permettre le raccordement de nouveaux clients.



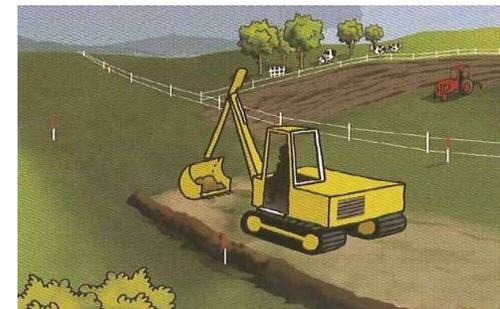
2 – Concertation - Consultation

Le choix du tracé fait l'objet d'une consultation des divers acteurs ou organismes. Ils peuvent être concernés en vue d'établir le meilleur compromis entre les contraintes environnementales, réglementaires et les aspects financiers.



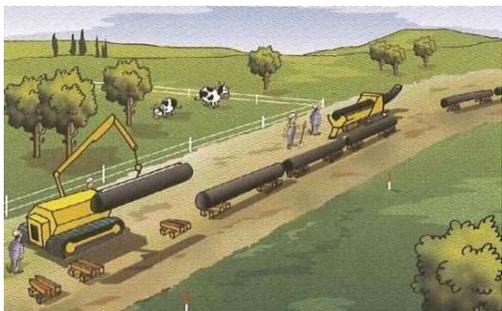
3 – Etat des lieux avant travaux

Avant le démarrage du chantier, un constat d'état des lieux avant travaux permet de dresser un état des lieux initial des parcelles concernées et servira de base au versement des indemnités de dommages de fin de chantier.



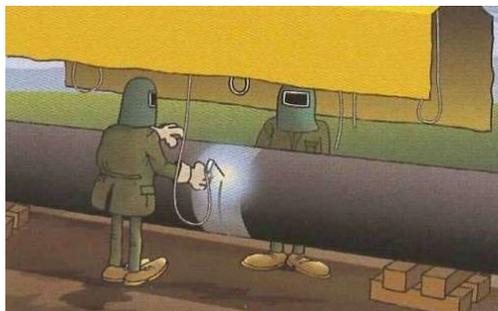
4 – La piste de travail

Elle permet la circulation des engins et le stockage des déblais de la tranchée. Des clôtures provisoires sont constituées en cas de nécessité.



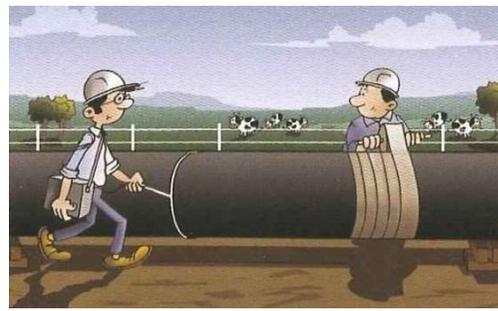
5 – Préparation des tubes

Le "bardage" consiste à transporter, décharger et aligner les tubes le long de la piste. Le "cintrage" permet d'adapter les tubes au relief et au tracé, pour le passage des courbes et dénivelés.



6 – Soudage

Les tubes sont soudés bout à bout, soit en soudage manuel, soit en soudage automatique. Les soudures sont contrôlées par radiographie ou par ultrasons afin de s'assurer de la bonne exécution de l'assemblage de la ligne.



7 – Protection de la canalisation

Un revêtement spécial protège la canalisation des risques de corrosion. La bonne application de ce revêtement est contrôlée avant l'enfouissement de la canalisation.



8 – Ouverture de la tranchée

Le terrassement est effectué en séparant les terres de fond de tranchée des terres végétales qui seront remises en place après les travaux pour permettre la reprise rapide des cultures.



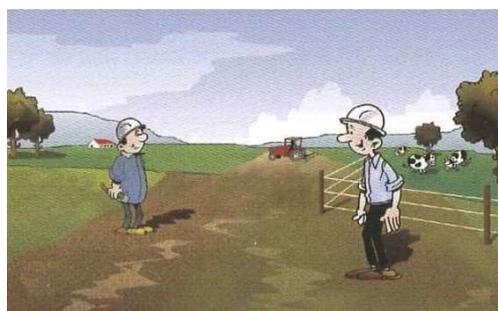
9 – Mise en fouille

La conduite, pouvant mesurer plusieurs centaines de mètres, est déposée avec soin au fond de la tranchée.



10 – Remblaiement

La canalisation est recouverte en respectant le tri des terres. La nature des sols est ainsi reconstituée en respectant la configuration initiale.



11 – Remise en état

Le profil du terrain est rétabli, les clôtures reconstruites à neuf, les fossés et talus reprofilés ...



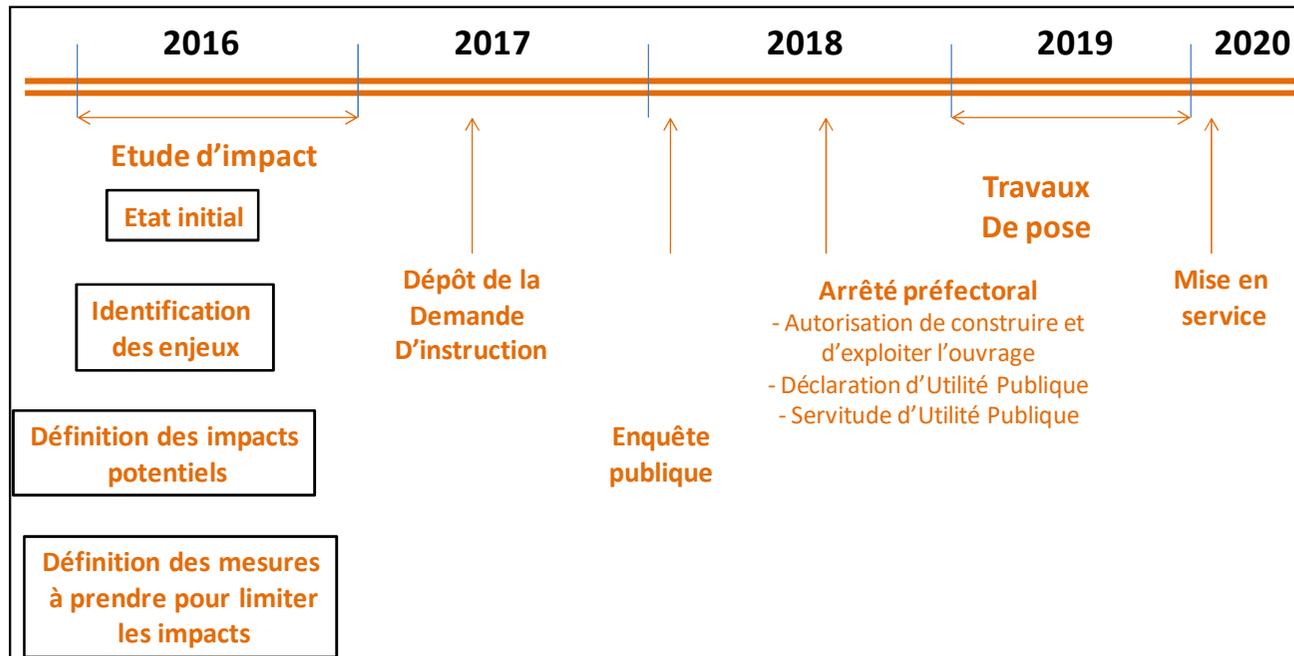
12 – Etat des lieux après travaux

Il a pour but de vérifier la bonne remise en état du terrain. De plus, il permet de déterminer, en comparaison avec l'état des lieux initial, les dommages causés et d'établir le montant des indemnités correspondantes. Seules les balises de repérage jaunes témoignent de la présence de la canalisation dans le sous-sol.

APPRÉCIATION SOMMAIRE DES DÉPENSES EN € TTC

 COUT DES TRAVAUX	8 092 020 € TTC
dont 6 150 150 de travaux et 593 200 de matériel gaz (tubes, robinet...)	
 COUT DES ETUDES	1 021 200 € TTC
dont études environnementale, géotechnique et géophysique.	
 COUT DES ACQUISITIONS FONCIERES	0 € TTC
Convention de servitude avec les GPMH et GPMR	
 COUT DES MESURES COMPENSATOIRES	1 473 420 € TTC
coûts indiqués dans l'étude d'impact (hors rabattement de nappe comptés dans les travaux)	
 MONTANT DES SUBVENTIONS	0 € TTC
pas de subvention d'organisme extérieur à GRTgaz	

PLANNING PRÉVISIONNEL



CONTACTS

Fabrice Gagneux
Direction des Projets
en charge de la MOAD des projets
☎ +33 6 85 72 05 17
fabrice.gagneux@grtgaz.com

Laurent Revellat :
Direction de l'Ingénierie
aMOAD / MOE des projets
☎ +33 6 50 15 53 17
laurent.revellat@grtgaz.com

